

Un projet de 15 ans annulé

Le texte complet peut être consulté sur :

http://www.dhnet.be/dhjournal/archives_det.phtml?id=1235636

Date: 29/02/2012

Section: INFORMATIONS GENERALES

Sous Section: FAITS

Ferme du Caillou : un projet de 15 ans annulé

[Nouvelle Recherche](#)

L'arrêté de 2006 de Michel Daerden pour préserver le site napoléonien est cassé

URBANISME GENAPPE Située à Vieux-Genappe le long de la chaussée de Charleroi, la Ferme du Caillou appartient à l'Histoire du pays.

C'est ici que Napoléon installa son QG et passa la dernière nuit avant la bataille de Waterloo le 18 juin 1815. Musée napoléonien attirant les visiteurs du monde entier, la Ferme du Caillou est classée monument historique depuis 1951.

Mais l'urbanisation s'étend et dans ce beau Brabant wallon, l'endroit, qui est superbe, attise les convoitises.

Depuis quinze ans, un projet prévoyait d'encore mieux protéger ce site chargé d'histoire en installant une zone de protection de plus de 200 hectares, autour de la Ferme du Caillou.

Initié en 1998, le projet de zone de protection est devenu réalité par un arrêté ministériel signé le 24 mars 2006 par le ministre régional wallon ayant notamment la Préservation du patrimoine dans ses attributions, Michel Daerden.

La zone de protection comprend notamment la Ferme du Chantelet à un peu plus d'un kilomètre de la Ferme du Caillou. Chantelet où le maréchal Ney passa la nuit du 17 au 18 juin.

Six ans après, le Conseil d'État a, selon nos infos, décidé d'annuler l'arrêté de Daerden qui installait à Vieux-Genappe tous ces jolis hectares non bâtis de zone de protection.

L'annulation de l'arrêté du 24 mars 2006 est obtenue après cinq ans de procédure par un riverain entre-temps décédé, en réalité domicilié à Anderlecht mais propriétaire d'un terrain situé à 1.500 mètres de la Ferme du Caillou.

Selon le Conseil d'État, les services du ministre Daerden se sont trompés de législation; ils ont appliqué une loi fédérale de 1991 alors qu'il leur fallait respecter le Cwatup (Code wallon de l'aménagement du territoire).

Le ministre Daerden justifiait la zone de protection par la nécessité d'empêcher que le site napoléonien soit saccagé par des projets immobiliers, pour "préserver la qualité de l'environnement de la Ferme du Caillou" et "le merveilleux point de vue que l'on découvre depuis cette ferme" où, au matin du 18 juin 1815, Napoléon malade réunissait son état-major pour donner ses ordres de bataille.

Pour le Conseil d'État, Michel Daerden a notamment négligé de faire réaliser une étude paysagère.

Gilbert Dupont